Mairie de
Bretteville-sur-Odon

ARRÊTÉ MUNICIPAL
règlementant la circulation

AV/GL – N° 2023/26

Le Maire de BRETTEVILLE SUR ODON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision de parties de l'instruction susvisée,

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers,

A R R Ê T É :

Article 1 : Changement du régime de priorité pour **l'Impasse des Ormes**. La rue du Général Leclerc devient prioritaire. Les automobilistes venant de l'Impasse des Ormes doivent marquer le « stop » pour céder le passage aux usagers venant de la rue du Général Leclerc.

Article 2 : Cette nouvelle réglementation entre en vigueur dès lors que la signalisation est en lieu et place.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par la Commune.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental de l'Hôtel de Police de CAEN,
- M. le Directeur du SDIS,
- Caen la mer, service des déchets ménagers,
- La Poste,
- L'Agent de surveillance de la Voie publique de Bretteville-sur-Odon,
- L'encadrant du Secteur Odon,

Fait en Mairie, le 28 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON (Calvados)

Patrick LECAPLAIN

2 avenue de Woodbury - BP 41 - 14760 Bretteville-sur-Odon
Téléphone : 02 31 29 19 90 - Télécopie : 02 31 29 19 99 - E-mail : mairie@brettevillesurodon.fr
Site internet : www.brettevillesurodon.fr